



AEE

Association Intercommunale **E**nfance et **E**cole
— Asse et Boiron —

Crassier, le 10 juillet 2019

Communiqué

Le Comité de Direction a le plaisir de vous informer qu'il a décidé de dé plafonner le rabais fratrie pour tous les accueils gérés par le Réseau Asse et Boiron, ceci dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Le subventionnement fratrie de 20% par enfant sera appliqué automatiquement sur les factures, quel que soit le revenu de la famille.

Ce rabais fratrie est octroyé sur l'abonnement de chaque enfant de la même famille fréquentant un accueil de jour reconnu par la « Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) ».

Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron
Comité de Direction